



Annualisation et congés annuels

Par **lolopatou**, le **19/12/2014** à **09:42**

bonjour, je suis annualisée secteur privé branche secteur social ccnt 66. foyer de vie. décompte après accord 1582h avec JS. nous sommes en cycle de 37h avec 12 rtt. nos cycles déroulés à l'année nous donnent 1920h de travail réel, un fois tout déduit 175h de CA, 84h RTT, 77h fériés (11 ccnt 66). cela me donne 1584h soit 1582h + 2h en plus. lorsque je pose mes CA ou mes repos sur des journées à 10h à ce jour on les décompte à 0h seulement je suis obligée de faire des h supplémentaires pour combler le manque pour arriver à 1582h. les heures sup que je fait sont du travail des fériés ou des transferts ou des réunions en dehors de mon travail effectif. nous devrions pas plutôt compter ces journées à 3h différences de l'amplitude journée puisqu'il ya déjà 7h de déduit. y a t il des jurisprudences pour ce calcul. merci